

## 2.3 Stratégie de l'espace public

L'espace public est **l'ensemble des lieux accessibles, utilisables et perçus par le public**. Cette composante de la ville, imprégnée par l'histoire, se décline en espaces minéraux ou verts, en places, rues, parcs, mails, squares, plages, trottoirs et avenues, qui forment un univers riche, prestigieux ou familier. La Ville de Genève est propriétaire de son « domaine public », mais « l'espace public » est également modelé par des éléments de propriété privée. L'espace public est enfin un lieu social, support d'urbanité, où se fédèrent différentes fonctions et différentes catégories de la population.

La démarche de conception et d'aménagement de l'espace public vise à intégrer diverses fonctionnalités et dynamiques territoriales. Elle se fonde sur une logique de transversalité entre les différents acteurs qui œuvrent à la valorisation et la fabrication de la ville. La stratégie de la Ville de Genève vise prioritairement à offrir aux habitants des espaces publics adaptés aux pratiques sociales et au caractère du territoire.

#### L'espace public

La stratégie exprimée dans ce chapitre est à compléter par celles du Plan Lumière et du concept de mobilier urbain (fiches A2, A3 et documents en annexe).

La conception des espaces publics doit intégrer plusieurs échelles (quartier, ville et agglomération) et harmoniser plusieurs temporalités. Sa mise en œuvre, sa gestion, son entretien regroupent un grand nombre d'acteurs, c'est pourquoi il est nécessaire d'identifier les lignes directrices d'aménagement dans un schéma d'ensemble cohérent qui tienne compte des aspects patrimoniaux, sociaux, environnementaux, économiques et fonctionnels. Le rôle de l'espace public ne se limite pas seulement à un rôle fonctionnel de passage ou de regroupement mais possède de multiples rôles qui trouvent leurs expressions dans les priorités 4, 5, 7, à savoir :

Un rôle social: l'aménagement d'espaces collectifs de proximité (espaces de loisir et de détente, aires de jeux, places, squares, zones de rencontre, plantages, etc.) contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et reflète le vécu social. L'appropriation et le partage des espaces publics sont garants de la cohésion sociale et sont porteurs de civilité, de convivialité et de sécurité. La Ville revendique une conception participative pour ces espaces.

**Un rôle d'animation :** l'animation de la ville dépend de la qualité des aménagements de l'espace public, mais aussi de l'affectation des rez-de-chaussée. La Ville de Genève souhaite conforter les centralités existantes, améliorer leur accessibilité et leur lisibilité et assurer leur vitalité économique et sociale (éclairage, mobilier, revêtement de sol,...).

**Un rôle identitaire:** en tant que « faire valoir » du cadre naturel et construit, les espaces publics participent à la mise en scène et à l'esthétique de la ville. Comme l'architecture des bâtiments, les espaces publics portent l'image de Genève et participent à sa représentation à travers le monde. Les parcs, les rives du Rhône, de l'Arve et du Lac, les rues, les avenues, les places et les boulevards urbains sont autant de permanences caractéristiques du paysage, qui témoignent d'une particularité géographique, d'une histoire propre à Genève.

Un rôle de structure : le réseau des espaces publics accompagne, précède et sous-tend la fabrication et le renouvellement de la ville. Cette armature garantit la pérennité de l'organisation urbaine, en accompagnant ses évolutions ou ses transformations.

La reconquête des espaces publics ne peut se faire qu'avec une volonté politique qui offre les moyens financiers et humains de sa réalisation. La formation du personnel permet d'assurer une mise en œuvre conforme aux



principes du développement durable, par exemple en termes de gestion, d'entretien ou de choix de matériaux, pour garantir des objectifs comme la perméabilité des sols, la biodiversité, etc.

Les moyens financiers à disposition pour aménager les espaces publics sont limités. Une part conséquente des investissements prévus concerne l'aménagement des espaces publics autour des gares et haltes CEVA ainsi que les aménagements autour de la ligne de tramway Onex-Cornavin-Bernex (TCOB). A cela il faut ajouter le budget destiné à l'entretien et au renouvellement des aménagements existants. Pour les nouveaux projets découlant de la stratégie ci-dessous, il s'agira de les prioriser et de les traduire dans un plan d'actions.

Du centre historique aux limites de la commune, l'aménagement de l'espace public s'insère dans des contextes différents. L'espace public est conçu de cas en cas selon les caractéristiques du lieu d'intervention. En résumé, la stratégie de l'espace public du plan directeur vise à :

#### a) Dans le centre historique et touristique

- préserver l'animation et l'attrait touristique de la ville (voir priorité 7);
- consolider et créer la continuité du réseau des espaces publics (voir priorité 7).

## b) Dans les quartiers :

- préserver le cadre de vie (voir priorité 7) ;
- multiplier les partenariats public/privé (voir priorité 8).

## c) Dans les secteurs de renouvellement urbain :

> saisir les opportunités de production et de requalification des espaces publics (voir priorité 7).

#### d) A l'échelle de la ville :

- consolider la continuité du réseau des espaces publics (voir priorité 7) ;
- renouveler l'image de la ville (voir priorité 7) ;
- préserver l'animation et l'attrait touristique de la ville (voir priorité 7);
- ▶ valoriser les rives lacustres et fluviales et multiplier les accès à l'eau (voir priorité 7);
- renforcer les continuités des espaces verts et garantir leur accessibilité (voir priorité 7);
- valoriser les espaces publics par le Plan Lumière.

#### a) Le centre historique et touristique

Le centre historique de la ville, composé de la Vieille-Ville, du quartier Saint-Gervais et de la ceinture fazyste, concentre un très grand nombre d'espaces et d'équipements majeurs, déterminants pour l'image de Genève. Il s'agit d'orienter l'aménagement de ces pôles emblématiques à l'échelle de l'agglomération entière, en valorisant et en renouvelant leurs atouts. Ces projets d'aménagement nécessitent des événements déclencheurs tels que le chantier du TCOB.

A cet effet, la stratégie de la Ville vise à :

## Préserver l'animation et l'attrait touristique de la ville :

- > valoriser les espaces publics notamment en fonction de la réorganisation des transports publics (projet de tramway, rond-point de Rive, place de Grenus, place Saint-Gervais);
- partire en valeur les places publiques existantes, en lien avec le Plan Lumière (Fiche A3) ;
- > soutenir la création d'un marché public permanent sur la rue Pierre-Fatio (voir fiche PL8 et chapitre 2.2 d);
- > valoriser les espaces verts de la ceinture fazyste présentant un intérêt patrimonial et structurant avéré ;



- préserver l'animation des rues en maintenant des locaux aux rez-de-chaussée, accessibles au public et une mixité d'affectation (voir PUS);
- intégrer les rives lacustres à la valorisation et à l'animation du centre historique. Les halles de l'île et l'Ile Rousseau présentent par exemple un potentiel d'animation peu exploité.





Fig. 36 : Terrasses animées de la Place du Bourg-de-Four, ruelles étroites de la Vieille - Source : service d'urbanisme

#### Consolider et créer la continuité du réseau des espaces publics

- poursuivre l'extension progressive de la piétonnisation et requalifier l'espace public en conséquence (Vieille-Ville, rues basses, rue Pierre-Fatio, Saint-Gervais) (voir fiche PL8);
- Des développer et consolider la continuité des liaisons piétonnes entre la ville historique et les quartiers limitrophes ;
- réserver des échappées visuelles (par exemple sur le jet d'eau).

## b) Les quartiers :

Le réseau des espaces publics présente par ailleurs certaines discontinuités importantes (par exemple barrières topographiques, voies ferrées ou grands axes routiers) dont le franchissement constitue un enjeu important.

La Ville souhaite intensifier la densification de plusieurs secteurs situés en zone de développement (voir chapitre 2.1.b). La prise en compte des critères d'usage et de qualité des espaces publics est un corollaire indispensable à cette démarche de densification, dans le but d'améliorer le cadre de vie et le lien social. La mobilisation d'un savoir-faire en matière d'aménagement est essentielle pour maîtriser les effets négatifs usuellement associés aux fortes densités.

Dans les quartiers centraux, il s'agit d'améliorer la qualité de vie de tissus densément bâtis en travaillant avec les habitants sur des projets propres à améliorer la vie quotidienne (voir par exemple contrats de quartier Grottes et Saint-Gervais, fiche A1).

L'action de la Ville peut également porter sur des parcelles privées. Pour les projets engageant une surface de terrain supérieure à 1000 m2, le plan d'utilisation du sol (PUS) permet d'imposer un taux d'espaces verts compris entre 35 et 40 %, selon le secteur d'implantation du projet..

Le PUS impose par ailleurs un taux de 50 % d'espace vert dans les projets engageant des terrains d'une superficie supérieure à 2000 m².





#### Préserver le cadre de vie

- encourager la proximité et la convivialité en diversifiant les usages de l'espace public : plantages, aires de jeux, zones de rencontre;
- prendre en compte les enfants et les personnes en situation de mobilité réduite (personnes âgées, handicapées...) parmi les usagers des espaces publics. Concevoir les projets en tenant compte des propositions du rapport « Genève, Ville amie des aînés » et du guide « un espace public pour tous, guide pour une planification cohérente » :
- préserver et valoriser les espaces libres existants et créer de nouveaux espaces d'agrément, en particulier dans les secteurs à dominante minérale (voir plan «Maillage vert »), en mettant en valeur les particularités propres à chaque lieu d'intervention;
- parantir l'accessibilité et la perméabilité des espaces ouverts situés dans les quartiers d'urbanisation récente et dans les quartiers avec présence marquée d'espaces verts (voir priorité 4);
- > associer des projets de modération de trafic à une approche sociale et esthétique des espaces publics ;
- maintenir la qualité des espaces publics existants en se dotant des moyens financiers et humains nécessaires pour une gestion et un entretien adaptés aux nouvelles techniques et aux nouveaux matériaux conformes aux principes du développement durable;
- > transformer certaines terrasses saisonnières en installations permanentes;
- préserver l'animation des rues principales des quartiers (voir plan « Espace public») en maintenant des locaux accessibles au public ;
- promouvoir l'affectation temporaire de rues : par exemple aux enfants le mercredi ou à des marchés le samedi, en particulier dans les secteurs à dominante minérale (voir plan «Maillage vert»).
- > Stimuler la création d'espaces verts sur terrains privés, en utilisant notamment les dispositions du plan d'utilisation du sol (PUS).

#### Multiplier les partenariats public/privé

- promouvoir le modèle participatif et impliquer les habitants à travers leur expertise de l'espace vécu ;
- pencourager les partenariats public/privé pour produire de l'espace public (comme par exemple projet de transformation du bâtiment de Allianz au Bouchet, le parc Hentsch, la passerelle H. Wilsdorf);
- exploiter les opportunités de création d'espaces d'agrément et de micro-aménagements, notamment en négociant avec les opérateurs immobiliers des compensations en espace libre pour des projets de densification, en particulier de surélévation (ex. projet à la rue Cramer);
- utiliser les outils de planification (plan directeur de quartier, plan localisé de quartier,...) pour la définition et la mise en œuvre de projets d'espace public.





Fig. 38 : L'animation pour tous dans la rue du Beulet – Source : service d'urbanisme



Fig. 39 : La modération de trafic offre l'occasion de requalifier l'espace public en faveur des piétons – Source : documentation photographique

#### Préserver le cadre de vie

## c) Les secteurs de renouvellement urbain

Sur un territoire presque entièrement construit, la Ville de Genève ne dispose que de rares opportunités pour créer de nouveaux espaces publics significatifs. L'actualité des grands projets liés aux gares CEVA et aux lignes de tramway constitue l'occasion de revaloriser des espaces publics au service d'une amélioration de la qualité de vie en ville.

La création de nouveaux pôles régionaux de transports dans les secteurs de renouvellement urbain implique une nouvelle définition, plus affirmée, des espaces publics.

Lieux de projet : gare des Eaux-Vives, secteur Praille-Acacias-Vernet, Jonction, Montbrillant-Sécheron, Aïre-Ain, Petite-Boissière.

L'imbrication nécessaire des processus de planification des espaces libres et construits et la capacité du vide à structurer l'organisation des constructions sont propres à toute création urbaine ou territoriale (par exemple plan de reconstruction du secteur des fortifications à Genève au XIXe siècle, ou dernières réalisations françaises à l'île de Nantes). L'acte fondateur d'une planification territoriale est la répartition du sol entre les surfaces constructibles et celles destinées aux espaces publics.

Dans la planification des nouvelles centralités urbaines, la Ville souhaite que la conception des espaces publics soit intégrée en amont de la planification directrice, pour servir d'armature à la densification et structurer le développement urbain.

## Saisir les opportunités de production et de requalification des espaces publics

- encourager le partenariat public/privé pour produire des places et des parcs en négociant avec les opérateurs immobiliers des compensations en espace libre pour des projets de densification créant de la plus-value foncière;
- > saisir les opportunités de projets de grands équipements pour créer des espaces publics majeurs ;
- offrir un espace public sécurisé et accessible à tous afin d'encourager la mobilité douce (Voie Verte d'agglomération, piste cyclable, zone piétonne);
- > augmenter la surface des espaces publics en redimensionnant la chaussée en faveur de la mobilité douce ;
- > consolider la continuité des espaces publics en reliant les nouvelles centralités urbaines avec les quartiers environnants.



## d) A l'échelle de la Ville

A l'échelle de la ville, l'ancien centre, autrefois unique et circonscrit évolue vers un système de mise en réseau de plusieurs autres quartiers. A l'échelle de l'agglomération, il s'agit de mettre en place un nouveau « cœur » ancré sur les polarités existantes (centre-ville, rade, gare, Nations) et sur les secteurs de renouvellement urbain.

#### Consolider la continuité du réseau des espaces publics

Le patrimoine architectural ancien et contemporain, les éléments naturels, les pôles d'activités existants et à venir ainsi que les grands équipements s'inscrivent dans un réseau d'espaces publics.



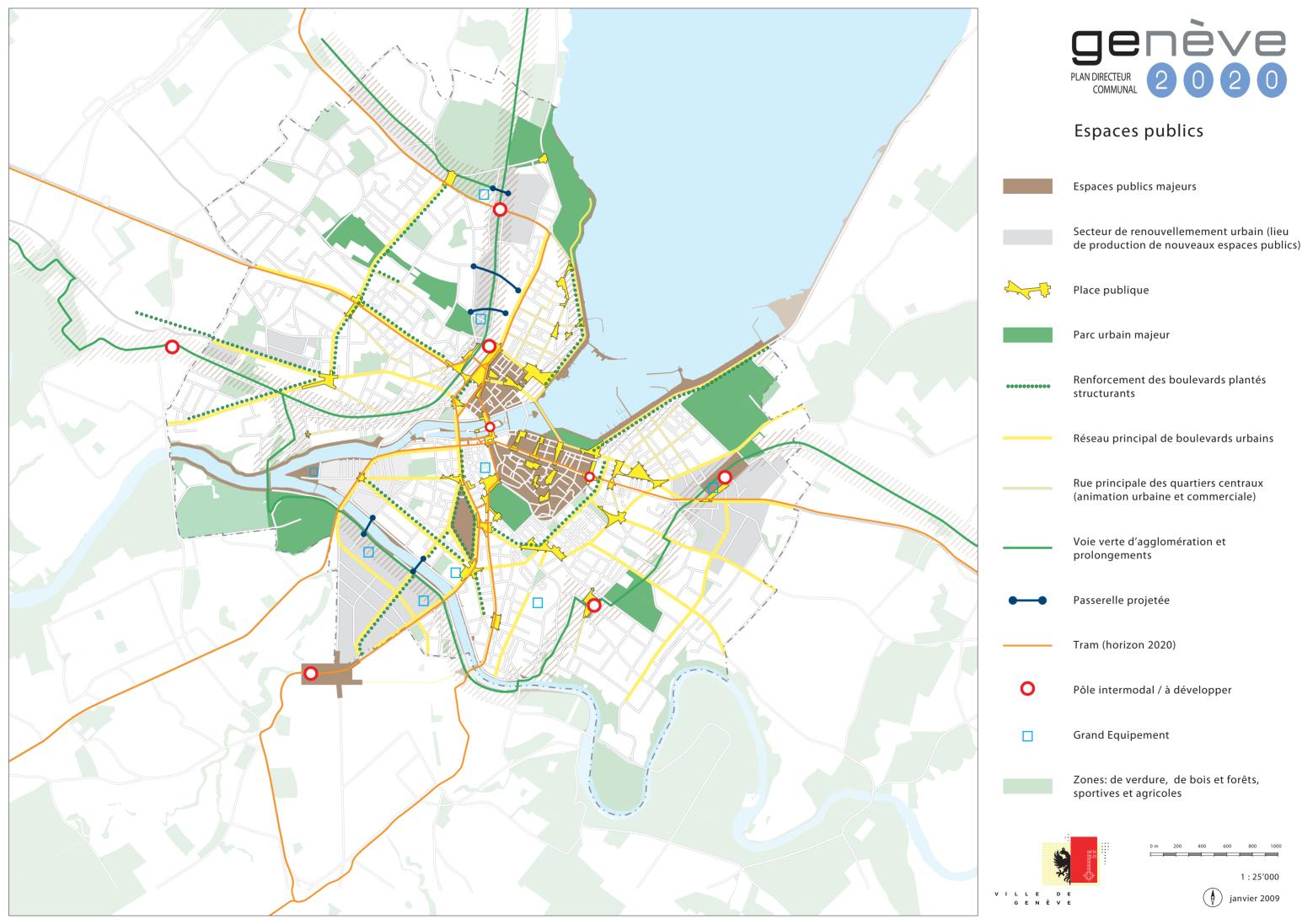
Fig. 40 : Située entre le centre historique et la rade, la rue Pierre Fatio, présente un potentiel de liaisons majeures

Source: service d'urbanisme

L'urbanisme du XIXème siècle a légué plusieurs places, boulevards plantés et parcs structurants à l'échelle de la ville. La ceinture fazyste, la Promenade des Lavandières, le Pont des Bergues et l'Ille Rousseau sont les éléments construits qui portent la continuité de parcours. La Ville entend poursuivre dans cette voie en créant de nouvelles places, des boulevards plantés et des réseaux de mobilité douce comme la Voie Verte d'agglomération. Inscrits dans une vision d'ensemble, ces projets consolident l'armature des espaces publics, constituent des éléments de repère et contribuent à l'unité du paysage urbain.

La Ville préconise une stratégie de consolidation des continuités des espaces publics traduite notamment à travers les mesures suivantes :

- relier les différentes entités urbaines comme le centre-ville, les secteurs de renouvellement urbain et les quartiers d'habitation par des boulevards plantés (voir plan « Maillage vert »);
- parantir la cohérence des espaces publics par l'élaboration de plans de coordination ; les projets déjà engagés et ceux en devenir seront consignés sur un plan d'ensemble ;
- b utiliser le Plan Lumière pour mettre en valeur les continuités urbaines ; veiller à la cohérence entre projets d'éclairage privés et publics (voir fiche A3) ;
- > contribuer au maintien et au renforcement de l'animation et la diversité urbaine : arcades commerciales, terrasses, équipements, divers modes de transport et de stationnement, sur les boulevards urbains et dans les rues principales de quartier (voir plan « Espaces publics »);
- > intégrer les rives lacustres et fluviales dans le réseau des espaces publics.





- > concevoir les franchissements d'obstacles tels que les voies de chemin de fer, l'Arve, le Rhône;
- ▶ réaliser la Voie Verte d'agglomération : Voir Fiche PL 7 ; la Voie Verte favorisera la continuité du réseau des espaces publics, mettra en relation les équipements publics et constituera de fait un espace public majeur ;
- étendre la Voie Verte d'agglomération à un réseau de voies vertes sur le territoire communal : projet de parcours rive droite longeant les voies ferrées partant des voies de Saint-Jean, en passant par Malatrex, Cornavin, Montbrillant, la place des Nations et Pregny, à intégrer dans le contrat de quartier de Saint-Gervais ; projet
  de voie verte et promenades du PAC Jardin des Nations.

## Renouveler l'image de la ville

- > restituer la valeur paysagère et emblématique des lieux urbains majeurs notamment la place de Neuve, place Longemalle, Plainpalais, place de la Fusterie, la rade, les rives ;
- introduire une ambition paysagère et d'usage des places situées au-delà du centre historique, notamment la place des Charmilles, place des Eaux-Vives;
- > orienter l'action municipale sur la base de diagnostics paysagers incluant notamment une analyse de l'existant, des permanences historiques et échappées visuelles, des connexions et usages, etc.;
- renouveler les espaces verts en lien avec leurs histoires et usages (voir fiche A8b).

#### Préserver l'animation et l'attrait touristique de la ville

- p mettre en œuvre l'extension de l'aire à priorité piétonne et transports publics du centre-ville ;
- p mener une réflexion sur les sites adaptés à l'accueil de fêtes et manifestations de grande envergure ;
- > créer de nouveaux espaces publics dévolus aux loisirs et à la détente ;
- ▶ réaliser la Voie Verte d'agglomération comme un « parc linéaire » contribuant à l'attrait touristique de la ville et de la région.

### Valoriser les espaces publics par le biais du Plan Lumière

Le Plan Lumière de la Ville de Genève a notamment pour but de rendre la ville vivante et attractive. Il participe par ailleurs aux qualités de confort des espaces publics (voir fiche A3).

- > mettre en œuvre le Plan Lumière ;
- > assurer la cohérence des projets d'éclairage publics et privés.



#### Valoriser les rives et multiplier les accès à l'eau

Le Lac, le Rhône, les rivières et les nants font la particularité de Genève : il s'agit de tirer parti de cette situation géographique exceptionnelle. En priorité, les aménagements permettant au public de profiter des bords de l'eau sont à renforcer (voir fiche PL6 Rade-Rives). Il s'agit :

- dans l'espace riverain (voir carte « Rade et Rives »), intégrer la présence de l'eau dans la réflexion d'aménagement des espaces publics et de construction des bâtiments ; mettre en relation l'espace riverain avec les berges et les quais en sécurisant et multipliant les franchissements des axes routiers ;
- > créer et conserver les ouvertures sur le paysage et réserver des **échappées visuelles** (voir carte « Rade et Rives »).



Fig.41 : Echappées visuelles donnant sur le lac, mise en scène des rives lacustres...

Genève ne manque pas d'occasions de tirer profit de cette situation géographique exceptionnelle – Source : service d'urbanisme

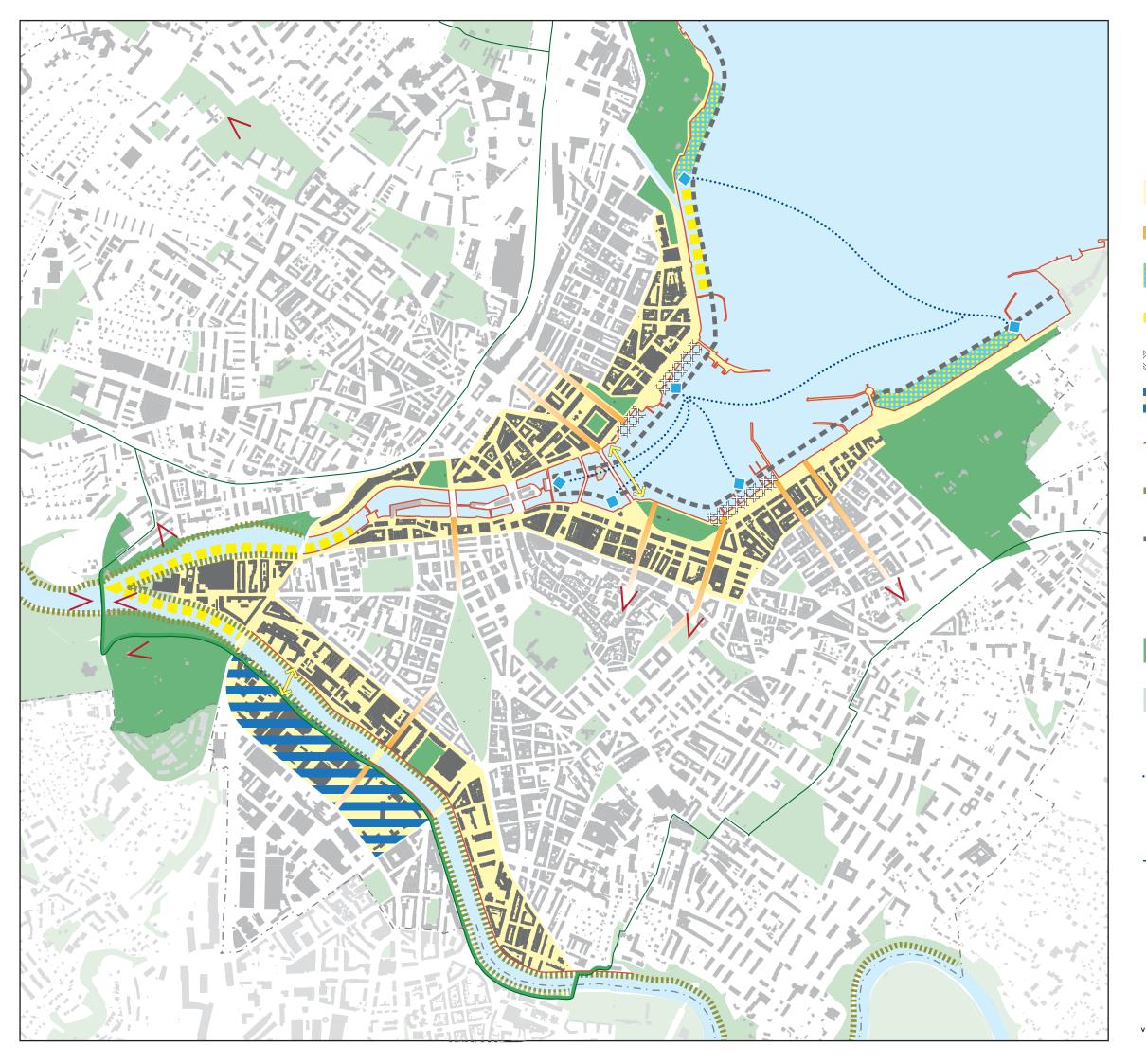
- b élaborer un schéma directeur de la rade permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade ;
- b développer une collaboration avec les services de l'Etat de Genève afin de construire une vision commune des potentiels d'aménagement des rives lacustres et fluviales ;
- multiplier les accès à l'eau et les aires de détente en intégrant les enjeux de paysage et de biodiversité, notamment par la création d'une plage publique à la Perle du Lac et par l'extension de Baby-Plage jusqu'à la Nautique (voir carte « Rade et Rives ») :



Fig. 42 : La barge le long du rhône Source : service d'urbanisme



Fig. 43 : Le "quai" des Vernets Source : service d'urbanisme

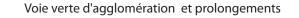




# Rade et rives













1:25'000



janvier 2009







Fig. 44 : Promenade des lavandières, Quai Turrettini,... des aires de détentes très prisées des habitants et des visiteurs Source : service d'urbanisme

- poursuivre la réalisation des projets du Fil du Rhône (prix Wakker 2000) : « De l'environnement totalement construit aux rives entièrement arborisées en aval, l'espace du fleuve par ses dimensions et la diversité des situations qu'il traverse représente un enjeu d'importance pour l'amélioration de la qualité des espaces publics ; le réaménagement des bords du Rhône pourrait faire de ce site l'égal des parcs urbains : un espace public ouvert dans la ville » Julien Descombes, Le fil du Rhône, Ville de Genève, 1995 ;

- > créer un espace vert (espace de contemplation) en relation directe avec l'eau entre la pointe de la Jonction et le Pont Sous-Terre ;
- p mettre en valeur les rives du Rhône et de l'Arve en tenant compte de la fragilité des berges ;
- aménager des accès vers les rivières et des aires de détente (Cf. fiche PL 7 Voie Verte d'agglomération et PL6 Rade et Rives).



## Renforcer les continuités des espaces verts et garantir leur accessibilité

Le « maillage vert », armature territoriale des espaces verts, s'est constitué depuis les années 30 sur une structure définie au niveau cantonal. Aujourd'hui, des principes de continuité sont à définir à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les principales composantes de cette armature sont les parcs, cimetières, terrains de sport, promenades et boulevards plantés, mais aussi les bois, forêts, cordons boisés et enfin la zone agricole.



Fig. 45 : Plan de Zone, Canton de Genève, 1936 – Source : « Bois et Forêt », « villages » et « cultures et construction agricoles ». « Maurice Braillard et ses urbanistes ». Elena Cogato Lanza ed. Slatkine 2003

Les pénétrantes de verdure (voir plan « Maillage vert ») constituées par une succession de grands parcs, convergent vers le centre-ville et garantissent le maintien d'espaces ouverts et non construits dans une cohérence territoriale. Cette trame d'espaces verts permet d'articuler l'échelle de l'agglomération avec l'échelle de la ville. Elle structure fortement le paysage du bassin genevois et participe à la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti de la région. Son rôle d'ossature organise l'urbanisation à l'échelle de l'agglomération. Consolidée à l'échelle de la ville, elle a plusieurs fonctions. En dehors d'une fonction d'embellissement, elle garantit la continuité des corridors écologiques et participe au maintien de la biodiversité. Par ailleurs elle accompagne et favorise la mobilité douce.

Deux objectifs généraux sont visés, à savoir :

- d'une part, **équilibrer usages sociaux et qualités naturelles du territoire communal** notamment renforcer le lien entre réseaux écologiques et réseaux de mobilité douce, saisir les opportunités de verdissement pour doter en verdure les quartiers moins valorisés existants ou futurs ;
- d'autre part, renforcer les continuités (pénétrantes de verdure et grands réseaux) à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle locale, en offrant des réseaux de mobilités douces dotés de qualités paysagères et en définissant des entités de grande échelle significatives pour l'environnement et la population.

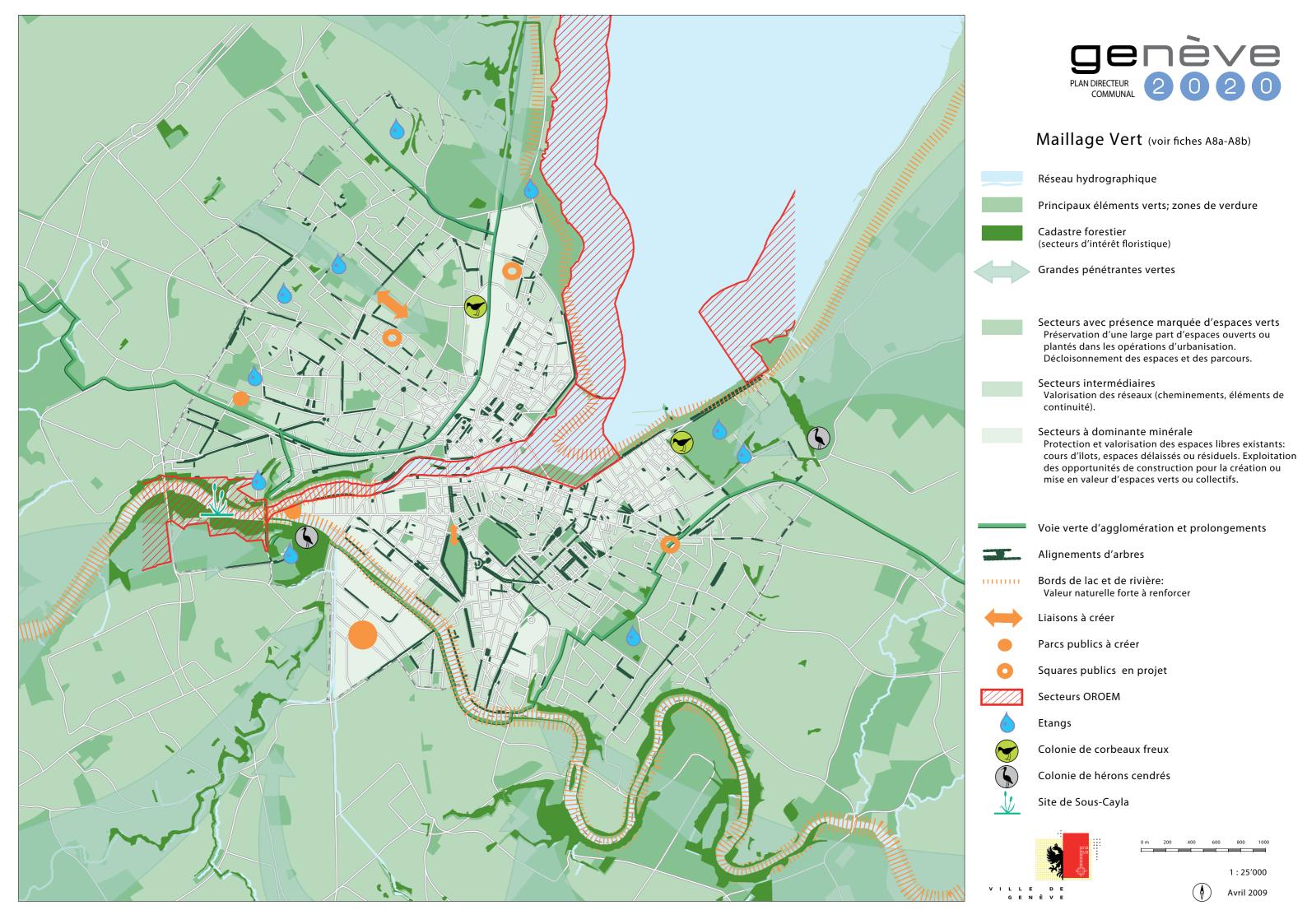








Fig. 46 : Continuité des parcours le long d'avenues plantées (Quai du Seujet) et grands espaces verts (Parc La Grange) qui composent le « maillage vert » - Source : service d'urbanisme

Pour concrétiser ces objectifs, la Ville de Genève préconise :

- ▶ le renforcement d'un réseau d'espaces verts permettant de créer une tangentielle intercommunale reliant le Grand-Saconnex et le Jardin des Nations d'une part, Vernier et les rives du Rhône d'autre part ;
- ▶ la création d'une liaison entre le lac et le Grand-Saconnex en passant par le Jardin des Nations et le maintien de l'accessibilité des parcs publics et promenades piétonnes dans ce secteur (malgré et à cause de l'augmentation des contraintes spatiales imposées par les questions de sécurité des organisations internationales);
- ight
  angle des compléments pour assurer la continuité de la pénétrante verte reliant Cornavin à l'aéroport ;
- ▶ la poursuite du programme de valorisation des promenades du "Plan Piétons" ;
- ▷ le développement et la mise en œuvre du projet de Voie Verte d'agglomération (voir fiche PL7).